



Préavis pour démission d'un contrat de travail

Par Visiteur

Bonjour,
Je suis salarié dans une SSII en CDI depuis 4 ans. J'ai posé ma démission la semaine dernière et mon employeur ne souhaite pas m'accorder une réduction des 3 mois de préavis tel que je la sollicite. Ce jour, l'entreprise est en cessation de paiement et redressement judiciaire. Un plan de cession va suivre avec une reprise envisagée au 1er mars. Dans ce contexte, et compte tenu que je dispose d'un contrat de travail signé pour un démarrage (déjà repoussé) au 1er mars, ai-je le droit de quitter mon poste avant début avril (démission posée semaine dernière) ?
Merci pour votre réponse

Par Visiteur

Cher monsieur,

Bonjour,
Je suis salarié dans une SSII en CDI depuis 4 ans. J'ai posé ma démission la semaine dernière et mon employeur ne souhaite pas m'accorder une réduction des 3 mois de préavis tel que je la sollicite. Ce jour, l'entreprise est en cessation de paiement et redressement judiciaire. Un plan de cession va suivre avec une reprise envisagée au 1er mars. Dans ce contexte, et compte tenu que je dispose d'un contrat de travail signé pour un démarrage (déjà repoussé) au 1er mars, ai-je le droit de quitter mon poste avant début avril (démission posée semaine dernière) ?

Non, ce n'est pas possible.

Le changement d'employeur entraîne transfert automatique des contrats de travail existants. En cas de reprise donc, votre contrat reste inchangé et le préavis n'a donc pas vocation à subir une réduction.

Maintenant, la démission étant posée, et le préavis étant au mois de mars, déjà bien entamé, il ne faut pas se leurrer: Les risques pour vous en cas de départ anticipé sont plutôt minces. D'ailleurs, à titre personnel, je n'ai jamais vu un employeur poursuivre un ex-salarié pour rupture abusive du préavis or, cas exceptionnels cela s'entend.

Très cordialement.